



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

suicide

Question écrite n° 75398

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le suicide dans notre pays. Il ressort de la récente étude de l'Union nationale pour la prévention du suicide (UNPS) que le suicide est essentiellement le fait d'hommes de 30 à 59 ans suivis médicalement, le plus souvent par des généralistes, et qui souffrent de troubles psychiatriques. Quel que soit le sexe, les auteurs observent une surconsommation d'antidépresseurs, d'hypnotiques et de tranquillisants dans le mois précédant le passage à l'acte. Mais le suicide n'atteint pas que des malades reconnus. En effet, 35 % des hommes et 15 % des femmes qui se suicident n'ont bénéficié d'aucun suivi médical dans les six mois précédant leur geste. Près de 11 000 morts par suicide sont recensées chaque année en France. En conséquence, il lui demande quelles mesures de prévention le Gouvernement entend prendre face à cet enjeu majeur de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75398

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 octobre 2005, page 9382